



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : st

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Vote du budget primitif de la commune - année 2021

1°) LES FONDAMENTAUX DU BUDGET 2021 DANS UN CONTEXTE INEDIT :

Dans ce contexte macro-économique si particulier qui veut que l'on ait mis l'économie française à l'arrêt à plusieurs reprises depuis maintenant une douzaine de mois, la politique « du quoi qu'il en coûte » s'accompagne d'une injection de liquidités considérable qui gonfle les actifs immobiliers, financiers (marchés actions au plus haut) et les matières premières (pétrole au plus haut) mais peine à infiltrer l'économie réelle ; la preuve en est avec le montant notable de l'épargne de précaution accumulée par les ménages français ; ce constat macro-économique ne vaut pas pour la population chevillaise plus précaire qui ne dispose que d'un revenu moyen imposable par habitant de 13 940€ (source : données DSU 2020) et pour laquelle les besoins sont toujours plus importants dans cette période de pandémie.

Ce budget 2021 se veut une réponse à la crise en direction des Chevillais.

Parmi les variables susceptibles de faire bouger les curseurs, la faible inflation constatée sur la période passée (décembre 2019-novembre 2020) n'autorise qu'une revalorisation de +0,2% des bases fiscales (LFI 2021). La politique monétaire de la BCE devrait maintenir les taux à des niveaux toujours très bas ce qui favorisera les emprunteurs dans les mois à venir.

L'arrêt de l'économie française évoqué supra, la réforme de la fiscalité locale entamée à la LFI 2020 (art.16) avec la suppression de la TH et la disparition d'une frange des impôts de production (CFE et le foncier bâti industriels (LFI 2021) notamment) compliquent singulièrement le travail d'élaboration de ce budget 2021. La pandémie tout d'abord pourrait amputer très partiellement une partie des bases fiscales communales (*les bases fiscales prévisionnelles ne seront connues au plus tôt qu'à partir du 31 mars 2021 – source : Dgfip*) ; dans le cas de la suppression de la TH, c'est le foncier bâti du département qui va se substituer à celle-ci (produit fiscal TH 2020 : 5,5M€) à ressources constantes ; enfin dans le cas de la suppression partielle de certains impôts de production, c'est une compensation de l'Etat au taux 2020 qui se substituera à 50% des bases des locaux industriels (montant du produit concerné : 0,6M pour la partie du foncier bâti portée directement par la ville).

A noter que la TH qui continuera d'être acquittée par les 20% restants des contribuables chevillais à compter de 2021 et jusqu'à 2023 (réduite par 1/3 par an) ira dans les caisses de l'Etat et non plus dans celle de Chevilly-Larue.

La Dgf pour l'année 2021 reste à zéro (0) ; la Dsu est attendue en hausse à 156k€ (+10,6%) mais le montant reste très éloigné de ce qu'était la Dgf 2014 (2 009k€).

Enfin, pour faire écho aux paragraphes supra, ce budget anticipe un impact négatif sur la fiscalité économique de -2% (-0,4M€), conséquence possible de la COVID-19.

C'est donc dans ce contexte complexe et contraint que la ville de Chevilly-Larue a dû élaborer son budget primitif 2021.

Avant toute chose, il est impératif d'indiquer que ce budget primitif 2021 est le premier budget à ne plus intégrer la TEOM et la redevance spéciale (recettes propres de la compétence déchets) ainsi que le reversement correspondant à Grand Orly Seine Bièvre puisque dorénavant, la TEOM devient territoriale à compter du 1^{er} janvier 2021. C'est donc un peu plus de 2M€ qui disparaissent des agrégats en recettes et dépenses de fonctionnement.

Les grands agrégats du budget primitif 2021 :

1/ dans sa forme règlementaire M14 :

(en €)	bp2021		bp2021
TOTAL Dépenses de fonctionnement	41 533 962	TOTAL Recettes de fonctionnement	41 533 962
TOTAL Dépenses d'investissement	11 664 853	TOTAL Recettes d'investissement	11 664 853
TOTAL GENERAL	53 198 815	TOTAL GENERAL	53 198 815

2/ après retraitement de la péréquation

(en €)	bp2021		bp2021
TOTAL Dépenses de fonctionnement	38 742 627	TOTAL Recettes de fonctionnement	38 742 627
TOTAL Dépenses d'investissement	11 664 853	TOTAL Recettes d'investissement	11 664 853
TOTAL GENERAL	50 407 480	TOTAL GENERAL	50 407 480

Ce budget primitif 2021, marqueur des équilibres budgétaires d'une année inédite traduit un point d'inflexion dans la résilience comme l'indique la trajectoire attendue (§ B. Prospective 2021-2026 du rapport d'orientation budgétaire pour 2021). Il se veut également offensif.

Résilient, il l'est car il s'appuie sur une culture de gestion aujourd'hui avérée qui permet de délivrer des ressources propres en quantité suffisante, nécessaires à la consolidation des services en place et à l'accompagnement et au développement de projets futurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement. Cela se traduit in fine par un autofinancement prévisionnel (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les charges financières) en ligne avec le bp2020 (3 358k€ (+14,4%) versus 2 936k€ en 2020).

Offensif, il l'est car il cherche à préserver une offre de services de qualité dans ce contexte toujours plus difficile pour la population en maintenant par ailleurs le niveau des subventions aux associations 2020 et en majorant ces dernières pour les associations engagées dans la solidarité. Acteur majeur de l'action sociale, le CCAS voit par exemple sa subvention portée à 450k€ (+79,2% par rapport à 2020). Et l'épicerie solidaire bénéficie d'une subvention de 90k€ (+50%).

Un travail de réalisme de la prévision de la dépense au chapitre 011 (chap011-dépenses à caractère général) permet à ce dernier de s'afficher en nette baisse par rapport au bp2020 compte-tenu notamment de l'annulation sur 2021 (COVID-19) de certaines initiatives.

Ce qui est important de noter, c'est que ce budget 2021 positionne au mieux la commune pour entamer les exercices prochains 2022-2023 qui porteront encore plus les stigmates de la pandémie avec une sortie de crise que l'on peut imaginer à ce stade à fin 2023.

Tous les leviers sont mobilisés, y compris celui de la maîtrise de l'endettement qui combinée aux conditions de financement très favorables offrent des marges de manœuvre sur les charges financières (-9,7% à 622k€) et sur le remboursement en capital des emprunts qui s'est réduit de -364k€ entre 2020 et 2021 entraînant du même coup à la baisse l'ensemble de l'annuité annuelle.

Dans sa globalité, le budget primitif 2021 est en contraction de -6,2% pour sa partie recettes réelles de fonctionnement - RRF à 41 381k€. Cette baisse s'explique notamment par la non-inscription en 2021 de la TEOM et de la redevance spéciale (-2 164k€) et par l'impact (-2%) que pourrait subir la fiscalité économique (-383k€) du fait de la COVID. Enfin, le montant des RRF net de la péréquation attendue pour 2021 ressort à 38 589k€. à comparer au 38 794k€, -0.5% (montant bp2020 des RRF net de la péréquation et des recettes OM).

Quant à sa partie dépenses réelles de fonctionnement - DRF, elle s'inscrit en baisse de -1,8% à 35 231k€, nette de la péréquation 2021.

Les RRF sont néanmoins soutenues par une évolution favorable des bases (uniquement foncier bâti en 2021) attendues autour de +1,45% à la faveur de l'entrée en imposition de 367k€ de bases nouvelles. A contrario, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP et qui « embarque » la fiscalité économique du territoire communal est inscrite au bp2021 avec une réfaction de 156k€ pour tenir compte de l'impact COVID (-2%) sur sa composante CFE, soit 19 927k€.

Les autres dispositifs fiscaux (taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ou encore taxe de séjour) procurent des ressources toujours aussi indispensables à la couverture du fonctionnement de la ville pour respectivement 256k€ et 125k€. A ces dispositifs fiscaux s'ajoutent les impôts indirects (taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe additionnelle sur les droits de mutation, droits de voirie pour respectivement 74k€, 386k€, 550k€ et 41k€.

Enfin, le SYGEO (syndicat pour la géothermie) devrait verser à la commune 56k€ s'agissant de la redevance d'occupation du domaine public communal.

La stratégie tarifaire communale préserve les publics depuis toujours en « recalibrant » au plus juste les tarifs des services publics pour favoriser l'accès aux activités pour le plus grand nombre. Compte tenu de l'incertitude liée à la crise sanitaire, l'inscription en recettes du montant des tarifs pour 2021 est en baisse de -11.9% à 2 396k€. A noter que ce montant doit s'apprécier en fonction d'autres éléments qui le composent et en particulier la refacturation des agents mis à disposition du territoire (145k€) pour l'ensemble des compétences transférées (déchets, assainissement et PLU), du théâtre (135k€) et du COS (40k€).

Côté dépenses DRF, elles évoluent de -8,1% (bp/bp), +8,9% (bp/ca estimé) pour les charges à caractère général (chap011) à 6 434k€, +1,2% (bp/ca estimé) à 23 700k€ pour les dépenses de personnel (chap012) et +5,6% (bp/bp) +6,5% (bp/ca estimé) à 4 314k€ s'agissant des autres dépenses de gestion courante (chap65), l'effort communal étant fléché comme indiqué supra par les subventions aux associations et autres structures. L'inscription du FCCT bp/bp reste inchangée à 500k€.

La maîtrise des dépenses DRF passe également par une anticipation réaliste de l'évolution de la péréquation horizontale attendue à 2 791k€ pour 2021. Si le FNGIR ne devrait pas connaître d'évolution à 1 037k€, le FPIC et le FSRIF devraient rester contenus à des niveaux respectivement de 1 300k€ et 454k€.

Il est rappelé le lien qui existe entre les contributions FPIC et FSRIF. La contribution FPIC 2021 de l'ensemble intercommunal (EPT+villes) majorée de la contribution FSRIF 2020 des communes membres ne doit pas dépasser 14% des recettes territorialisées.

Le programme d'équipement s'établit à 9 253k€ en progression de +58,2% de bp à bp ; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 11 512k€ (+35,7%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 65,6% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt (34,4%).

A propos de la dette, 1/le remboursement en capital prévu au bp2021 (2 259k€) représente 8,3% de l'encours au 1^{er} janvier 2021 (27 242k€) ; 2/le taux moyen attendu pour 2021 est de 2,2% ; 3/ sur la base du stock de dette au 1^{er} janvier 2021, la capacité de désendettement ressort à 8,11 années ce qui est la marque d'une épargne brute significative conjuguée à un CRD maîtrisé.

Sans nouvel emprunt mobilisé sur l'exercice 2021 (ce qui devrait être le cas), le stock de dette au 31 décembre 2021 devrait s'établir à 24 983k€.

Au 1^{er} janvier 2021, la durée de vie résiduelle de la dette est de 13 ans et 9 mois, sa durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital appelée aussi vitesse moyenne de remboursement du prêt) est de 6 ans et 8 mois.

Le budget 2021 dédié aux dépenses de personnel s'établit à 23 700k€, soit une évolution favorable de +1,2% BP/CA estimé, conséquence d'une gestion prévisionnelle ajustée car il a été tenu compte :

- du contexte actuel et de la difficulté à recruter sur certains postes, ce qui fait que des postes budgétaires ne seront pas pourvus en année pleine ;
- du contexte particulier de la pandémie depuis bientôt un an qui nous oblige à revoir l'organisation de nos manifestations et animations sur la commune d'où une diminution de nos besoins en personnel ;
- de créations de postes compensées en grande partie par des postes non remplacés suite à des départs.

Rappelons que le chapitre 012 en 2021 sera comme chaque année composé à 99.26% de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle il convient d'ajouter deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle des agents titulaires (206 000€) ; l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail et contrôle /expertise (70 000€).

Quant au budget dédié aux associations stricto sensu, il s'établit à 1 719 k€ (refacturation des dépenses de personnel mis à disposition au COS comprise). Comme chaque année, certaines subventions sont composées d'une part projets qui sera versée en fonction de la réalisation des actions.

La dotation au théâtre (EPIC) reste inchangée à 875k€ (nc les mises à disposition de personnel pour 135k€) pour le fonctionnement et à 35k€ pour la partie exceptionnelle, soit un total de 1 045k€.

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Les chapitres (chap) 011, 65 et 67 pour les dépenses, 70, 74 et 75 pour les recettes sont déclinés ci-après au travers des périmètres suivants.

Présentée conformément à la grille de lecture des commissions de négociation, la revue ci-dessous est déclinée en deux parties, services opérationnels puis services supports, dans l'ordre alphabétique, avec la répartition des différents postes de dépenses, et le financement associé.

Les masses salariales sont indiquées pour chaque périmètre.

Il s'agit de l'ensemble des projets proposés par les élus avec l'assistance des services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux.

Les comparatifs N/N-1 sont **doublement réalisés** à la fois bp/bp et bp/cae compte-tenu du contexte particulier de l'année 2020 (*cae : compte administratif 2020 estimé non pointé*). En effet, le BP 2020 ayant été préparé dans un contexte « normal » alors que le BP 2021 a été réalisé dans un contexte tenant compte du COVID. Cela rend donc les comparaisons peu pertinentes.

Le budget primitif de fonctionnement 2021 (recettes d'ordre incluses) s'établit à 41 534k€ dont 41 381k€ de recettes réelles.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement 2021 s'établit à 546k€, soit une hausse massive de +44,6.% bp/bp (+51,4% bp/cae). Le service poursuit ses actions en faveur des publics fragilisés. Les prévisions sont quasi-inchangées sur le chap011 pour l'ensemble des actions (aides à domicile, service intercommunal

de soins infirmier, foyer Gabriel Chauvet, maintenance défibrillateurs, cours de langue française, sorties des familles, hospitalisation d'office ...), les contributions pour l'habitat (chap65) sont maintenues à l'identique. Seule l'action « Permanence pour les violences conjugales » valorisée à 25k€ en 2020 a fait l'objet d'un transfert dans un nouveau périmètre créé en 2021 (Politiques préventives) ; la hausse comme rappelée supra provient de la subvention au CCAS dont le montant est porté de 252k€ à 450k€ (+78,6%). Cette augmentation permettra au conseil d'administration du CCAS de concevoir une nouvelle « aide Covid » qui inclura notamment les personnes retraités et les étudiants.

Les recettes attendues s'élèvent à 418k€, soit une baisse de -1,9% (bp/bp), qui s'explique à la fois par une diminution des participations des usagers, liées à une moindre fréquentation – effet COVID oblige et par la baisse des recettes locatives du parc de logements privés de la ville.

Masse salariale 2021 : 1 012k€

CONSERVATOIRE :

- Arts plastiques :

En baisse (-0,9% bp/bp), en hausse (+9,8% bp/cae), le budget de fonctionnement s'établit à 29k€. Un regroupement a été opéré autour de 6 actions structurantes, des expositions autour de l'art culinaire, de travaux des élèves, de la rentrée, des sorties d'atelier et des ateliers (pratiques artistiques, art numérique) ; les dépenses de structure indispensables au bon fonctionnement des arts plastiques sont maintenues à l'identique (31% en structure à 9k€).

Le financement attendu en hausse à +8,2% (bp/bp), soit 27k€ plus ambitieux que la prévision 2020 concerne les droits d'inscription.

Masse salariale 2021 : 216k€

- Conservatoire de musique et danse :

Le budget s'élève à 37k€ (en baisse de -6,9% bp/bp, en hausse de +44,5% bp/cae). Un travail d'optimisation des coûts conduit par le directeur depuis plusieurs années permet de proposer une palette d'actions regroupées sous un nouveau format avec l'atelier jazz, l'accès à la culture musicale avec la pratique artistique en milieu scolaire, des concerts classiques hors les murs adaptés notamment au public de la MPT, des élèves en zone REP, des innovations musicales (rencontre de la musique classique avec la musique électronique), les musiques actuelles avec les nouvelles technologies et 3 galas de danse. Comme dans les arts plastiques, les dépenses de structure sont incontournables (en baisse à 16k€, soit 42% en structure).

Le financement attendu est stable à 108k€ (+1,4% bp/bp), il concerne principalement les droits d'inscription.

Masse salariale 2021 : 890k€

DEMOCRATIE LOCALE :

La démocratie locale continue d'être un axe fort de la politique municipale et aura vocation à se développer à travers des formes nouvelles de concertation. Si compte tenu du contexte sanitaire, l'inscription budgétaire 2021 s'élève à 16K€, ce budget sera amené à se développer. A noter qu'un poste a été créé pour assurer à temps plein cette dimension de la politique municipale.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERCO :

Avec un montant de 122k€, le budget est en baisse de -9,8% bp/bp, en hausse de +10,3% bp/cae. Les actions (brocante, marché campagnard, lien avec les commerçants et outils de redynamisation économique, gestion locative et marché forain) sont les actions qui vont se dérouler en 2021. A noter que les cotisations (Ecole de la 2^{ème} chance, Val de Marne actif pour l'initiative pour 7k€) qui figuraient dans les dépenses de structure en 2020 sont dorénavant supportées par GOSB.

Le dispositif « Sauve ton commerce » se poursuivra sur 2021.

La bonne dynamique espérée sur le périmètre en matière de financement (74k€, +29,7% bp/bp) tient compte de l'état locatif de commerces.

Masse salariale 2021 : 96k€

ENSEIGNEMENT :

Le budget de l'enseignement diminue (-36,6%, bp/bp), augmente (+14,6% bp/cae) pour s'établir à 472k€. Au chap011, la non-programmation des classes d'environnement entraîne l'effacement d'un crédit de 235k€ comparativement à 2020. Côté ALSH, les achats de prestations de service sont également diminués au regard du contexte pandémique. Les actions (classes de cirque, rentrée scolaire, hygiène des locaux, activités d'été ALSH, ludothèque, séjours hiver et été ALSH) figurent dans les actions à dérouler.

Au chap65, la subvention à la CDE est maintenue à l'identique (95k€).

Les recettes sont inscrites à hauteur de 803k€ en contraction par rapport à 2020 (-6,2%, bp/bp) puisqu'elles répliquent les annulations d'actions. Elles proviennent des participations des familles et des subventions de la Caf qui devraient offrir une belle résilience (-1,7% à 411k€). A noter que pour la 1^{ère} fois, les prévisions des familles sont inférieures aux prévisions attendues de la Caf.

Masse salariale 2021 : 3 099k€

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget, à 9k€ s'inscrit en baisse (-15% bp/bp, -45% bp/cae). Les affaires générales et la documentation constituent l'essentiel du bp2021 avec le contexte électoral (élections départementales et régionales).

Le volet funéraire se réduit à l'entretien/réparation ; une action pour des travaux d'ampleur du cimetière figure dans la partie investissement de ce bp2021 pour 130k€.

Le financement est en forte augmentation, à hauteur de 42k€ (+50,2% bp/bp), les titres sécurisés et les frais d'assemblée électorale (22k€) ainsi que des recettes des concessions funéraires (20k€).

Masse salariale 2021 : 321k€

MEDIATHEQUE :

Le budget ressort à 130k€ (-4%, bp/bp, +12,9% bp/cae). Les actions sont regroupées au nombre de 9 ; l'accompagnement du PEL, les journées du patrimoine, Chevilly-Larue ville du conte, valoriser le cinéma, à la médiathèque, développer le place de la musique vivante, les médiations littéraires, la démocratisation d'accès aux nouvelles technologies, lutte contre la fracture numérique et culture et société (action nouvelle) sont autant de projets qui devraient se réaliser en 2021 avec l'appui de quelques dépenses de structure (27k€ , soit 20% en structure).

Des recettes marginales viendront participer au financement pour 6k€. Il s'agit de la participation des usagers à la braderie, à des sommes versées pour des documents non restitués.

Masse salariale 2021 : 871k€

PETITE ENFANCE :

Le budget dépenses ressort à 143k€ (-4%, bp/bp, +25% bp/cae). Les différentes structures (crèche familiale, crèche collective maison bleue, crèche Gaston Variot, les Petites Colombes) et la

coordination prévoient de reconduire à l'identique les charges de fonctionnement. A noter que le budget du RAM maintient l'allocation différentielle à 49k€.

Le financement est procuré par des participations des familles revue à la baisse (345k€, -6,7% bp/bp) et les différentes subventions Caf (1 374k€, -16,7%) portant le recul global des ressources attendues à 1 719k€ (-14,9%). A noter que le recul de l'inscription de la PSU sur chacune des crèches (chap74) est la conséquence d'un trop perçu de la Caf sur l'exercice 2020.

Masse salariale 2021 : 2 796k€

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget alloué aux relations internationales diminue (-17,5%, bp/bp), augmente (+25,6%, bp/cae) pour s'établir à 59k€. Dieuk dans le cadre du suivi des actions de coopération décentralisées voit son inscription progressée et dans une moindre mesure (Yen Bai et Pougne Hérisson) alors que les autres jumelages s'inscrivent stables (Victoria) ou en nette baisse (Martorell, Hochdorf). Les subventions ACDKM, Comité populaire de Yen Bai et ACVR sont reconduites à l'identiques (31k€).

RESTAURATION :

Le budget ressort à 995k€ (-4% bp/bp, +29,9% bp/cae). L'achat de denrées alimentaires ressort toujours comme le poste de dépenses principal (800k€, inchangé bp/bp, 77% du bp en structure). Toutes les actions nécessaires au bon fonctionnement du service sont budgétées (maintenance des hottes et des équipements de cuisine, vêtements de travail, produits jetables alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, analyses bactériologiques, location de véhicules frigorifiques, emploi d'une diététicienne..).

Les recettes tirées de la restauration scolaire sont attendues à 653k€.

Masse salariale 2021 : 1 507k€

SECURITE – TRANQUILITE PUBLIQUE ET POLITIQUE PREVENTIVE:

L'action municipale dans ces domaines comme dans beaucoup d'autres ne peut se circonscrire aux seuls budgets de ces périmètres puisque des actions relevant d'autres secteurs concourent à la politique de prévention et à la politique de sécurité et notamment toutes les actions figurant au contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le budget dit prévention est le regroupement de 2 actions déjà existantes par le passé et regroupées sous cette nouvelle bannière (action relative au soutien à la parentalité et permanence pour les violences conjugales) issues des périmètres enfance et action sociale. Les dépenses sont attendues pour 34k€ et les recettes pour 8k€.

Le budget d'équipement de la police municipale s'élève à 20k€, et permet le réassort notamment des vêtements et équipements de travail. A noter, là aussi que d'autres budgets concourent au fonctionnement de la politique municipale comme par exemple le budget des services techniques pour ce qui concernent les véhicules mis à disposition du service.

Pour sa composante tranquillité publique, le médiateur des conflits est reconduit.

Masse salariale 2021 : 454k€ (750 K€ en année pleine)

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Le budget du service est de 170k€, en contraction de -9,4% (bp/bp), en augmentation +41% (bp/cae). Un regroupement des actions au format précédant a été opéré ; s'adressant aux publics collégiens, lycéens et jeunes adultes, les actions principales sont : les séjours collégiens et lycéens les ateliers cirque, l'atelier hip hop, les espaces collégiens, lycéens, et le pôle réussite jeunesse, les chantiers jeunes ainsi que des animations hors les murs. Toutes ces initiatives ressortent au chap011 pour 154k€. Des aides diverses (permis de conduire, 1^{ère} installation...) figurent au bp pour 19k€ (chap67). A noter que la baisse de bp à bp correspond à une estimation moindre des activités en 2021 du fait du contexte sanitaire.

Le financement est attendu en progression de +27,9% à 124k€ avec une part prédominante des contributions des espaces collégiens et lycéens (95k€, 77% en structure).

Masse salariale 2021 : 622k€

SPORTS :

Le budget du service progresse pour s'établir à 93k€ (+17,9% bp/bp, +15,2% bp/cae). Il permet d'une part de gérer et entretenir les équipements sportifs municipaux, dont la piscine municipale, et d'autre part de financer des « initiatives sportives » forum de rentrée, journées scolaires sportives ou participation à la fête communale. La part de l'entretien et maintenance ressort à 87% du bp à 84k€.

Le financement (153k€) est principalement tiré des recettes de piscine qui représentent 72% en structure.

Masse salariale 2021 : 1 352k€

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Comme sur beaucoup de thématiques, la politique ambitieuse de transition écologique de la municipalité irrigue de nombreux budgets sectoriels et notamment les budgets de la direction des services techniques (renouvellement de la flotte de véhicules municipaux, rénovation thermique, etc.).

Ressortant à 33k€ (-4,8% bp/bp), +32,9% bp/cae), ce budget flèche les actions : animations du relais-énergie, développer les actions d'économie circulaire, aide communale en faveur du développement durable, mise en œuvre du programme national « Abeille sentinelle de l'environnement » et encourager les pratiques de mobilités douces.

Un financement remboursement SIPPEREC pour 2k€ est attendu pour l'animation du relais-énergie.

Masse salariale 2021 : 95k€

URBANISME (Aménagement urbain) :

Le budget représente 52k€, à comparer aux 67k€ pour 2020, soit une contraction de -22,9%, bp/bp, -1,2% bp/cae. La gestion locative et les charges de copropriété (71% en structure) sont assorties d'actions nécessaires au bon fonctionnement (frais de procédure, reprographie, bail emphytéotique ainsi que divers frais pour les acquisitions foncières futures..). Une contribution au syndicat d'action foncière (SAF) est également prévue (chap65).

Les recettes (30k€) sont issues de la gestion locative (95% en structure).

b/ Services supports :

ARCHIVES – DOCUMENTATION :

Le budget dédié s'élève à 25k€ ; il est affecté aux archives de la ville (rangement et traitement) et la documentation (élus et administration).

COMMUNICATION :

Le budget s'inscrit en baisse de -8,7% à 298k€ bp/bp en raison de l'anticipation d'évènements qui n'auront pas lieu en 2021, en augmentation de +60,9% bp/cae. Ce budget d'un service support qui accompagne chaque service opérationnel dans la mise en œuvre de ses actions se veut transversal et pilote plus directement des actions comme le journal municipal, 58% en structure. L'accompagnement est prévu sur une trentaine d'actions sur 2021.

Les supports gérés sont susceptibles de générer des recettes publicitaires (41k€ attendues pour 2021 en baisse de -23,1% bp/bp).

Masse salariale 2021 : 448k€

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Le budget de la Direction des services techniques représente une part importante du budget (près de 40% en structure) en 2021, soit 2 526k€, -4,8% bp/bp, -1,2% bp/cae

Ce budget regroupe plusieurs secteurs : l'environnement et la voirie (553k€, soit 21,9% en structure), la logistique (474k€, soit 18%) et le patrimoine bâti (1 498k€, soit 60,1%).

Le patrimoine bâti représente le principal budget de la DST, il repose majoritairement sur les fluides (1 205k€) et les contrats de maintenance et d'entretien du patrimoine communal (272k€). Concernant l'environnement et la voirie, ce budget comprend les prestations et les fournitures nécessaires à l'entretien des espaces verts (157k€) et de la voirie (388k€). Le budget logistique, quand à lui, comprend les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie (quincaillerie, maçonnerie, peinture et brosse, électricité, plomberie, serrurerie et menuiserie) et les vêtements de travail des agents, ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement du garage, et enfin l'ensemble des fournitures de bureau et matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux.

Les recettes inscrites à hauteur de 31k€ sont attendues pour la location des jardins familiaux, la location du site SEGEX et la refacturation des feux tricolores.

Masse salariale 2021 : 2 791k€

FINANCES :

S'agissant de ce budget, il ressort à 138k€ (-45,9% bp/bp, -40,1% bp/cae) ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), ce budget s'inscrit en baisse, les principales composantes que sont les télécommunications et l'affranchissement étant parfaitement maîtrisées. A noter que la forte baisse provient du transfert des telecoms au service informatique (-86k€).

A ces dépenses du chap011, il convient d'ajouter les autres dépenses de gestion courante concernant pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations. Elles ressortent à 2 569k€ (refacturations des mises à disposition de personnel inclus), complétant l'effort de la ville en direction des structures autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment.

D'autres dépenses de gestion courante enfin : contingent incendie (315k€), admission en non-valeur, créances éteintes figurent également sur ce secteur (37k€)

A noter que depuis 2016 et l'intégration de la MGP, une prévision FCCT est inscrite pour 500k€ (identique au bp2020).

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (87,52% des recettes réelles de fonctionnement) ; prévue à 19 927k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS (composante part salaire) représente en structure 48,2% des RRF ; la fiscalité ménages et économique – on parle ici uniquement de la taxe foncière - (14 821k€) ressort à 35,8% des RRF – pas de nouvelle pression fiscale en 2021 (0%) hors l'effet revalorisation des bases de +0,2% (LFI2021), les bases nettes étant attendues en hausse de +1,45% compte-tenu de l'accroissement physique des bases de foncier bâti.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (74k€), taxe sur l'électricité (386k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (550k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (256k€), la taxe de séjour (125k€) et les droits de voirie (40k€)] complète le dispositif.

La péréquation horizontale attendue (2 791k€ décomposé comme suit : 1/FSRIF pour 454k€, 2/FPIC pour 1 300k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) va ponctionner à due concurrence soit plus de 19%, le produit fiscal attendu des impôts ménages 2021.

Côté dotations et compensations de l'Etat (5.5% des RRF), les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que la ville ne perçoit plus de DGF depuis 2019 après avoir contribué des années au redressement des finances publiques sur 2013-2020.

Avec la disparition de la TH, c'est aussi la disparition des compensations adossées à cette taxe ; seules figurent encore pour 48k€, des compensations pour le foncier bâti. A noter que la compensation de la TH a été intégrée dans le dispositif de substitution par le foncier bâti du département.

Les composantes regroupées au sein de la variable d'ajustement de l'ex-enveloppe normée n'existent donc quasiment plus à Chevilly-Larue ;

La DSU progresse à 156k€ pour 2021 (+10,6%) basée sur des critères de charges (revenu moyen imposable par habitant notamment).

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services (2 396k€) qui représentent en structure 5,8% des RRF et les autres produits de gestion, les atténuations de charges les produits financiers et une reprise sur provision qui assurent 1,25% des RRF (519k€).

Masse salariale 2021 : 343k€

INFORMATIQUE :

En progression à 341k€ (+37,5%, bp/bp, +41% bp/cae), ce budget est structuré majoritairement autour de 3 actions majeures (maintenance des logiciels métiers, maintenance téléphonie et location parc copieurs, soit 83% en structure). C'est le transfert vu supra du périmètre finances pour la téléphonie qui explique majoritairement cette progression.

Masse salariale 2021 : 393k€

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'inscrivent en progression de +0,5% bp/bp, +25,2% bp/cae à 415k€. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation, les vêtements de travail, les frais d'annonce pour le recrutement, les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés, les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination

contre la grippe, une prise en charge pour les risques psychosociaux, la maintenance de l'outil d'archivage, les cotisations diverses et la documentation.

Masse salariale 2021 : 715k€

RELATIONS PUBLIQUES :

Autre service support, le budget de fonctionnement des relations publiques ressort à 304k€, -6,4% bp/bp, +68,2% bp/cae (arrêt des manifestations oblige en 2020) ; figure l'ensemble des initiatives prévues au calendrier 2021 sous réserve qu'elles puissent se tenir.

Le financement est principalement assuré par la location de salles avec un objectif revu à la baisse (-44,3% à 23k€).

Masse salariale 2021 : 281k€ (concerne les relations publiques et les relations internationales).

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 48k€. Il est principalement utilisé pour des prestations d'assistance juridique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2021 s'établit à 11 665k€. (dont 11 512k€ de dépenses réelles d'investissement).

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en forte progression de +60% à 9 268k€) se déclinent comme suit :

- 1/ études et logiciels : 103k€
- 2/ subventions d'équipement versées : 502k€
- 3/ acquisition de mobilier et matériel : 564k€
- 4/ acquisitions foncières : 1 494k€
- 5/ travaux sur opérations pluriannuelles : 4 893k€ (cf. PPI joint).
- 6/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 1 296k€ (cf. synthèse jointe) dont liste catalogue travaux pour 489k€.
- 7/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 400k€ (cf. liste entretien voirie).

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 259k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 3 358k€
- 2/ autres ressources propres : 1 066k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement), subventions et dotations pour 793k€, amendes de police pour 45k€.
- 3/ produits des cessions d'immobilisation : 2 289k€
- 4/ emprunt pour solde : 3 961k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2021 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres (7 551k€) > remboursement en capital (2 259k€)

Vu,
Le Directeur général des services.